

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2007
(convocation du 15 octobre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 10 h 15)
M. FAVROUL J. Pierre à M. SOUBIRAN Claude (à cpter de 10 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
M. BANNEL Jean Didier à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 00)
M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE (jusqu'à 10 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEL Lucien à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle

M. DELAUX Stéphan à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. JOUVE Serge à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. PUJO Colette
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à M. PETIT Alain (à cpter de 10 h 00)
Mme WALRYCK Anne à Mme VIGNE Elisabeth (jusqu'à 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

Pôle multimodal de la gare de Blanquefort
 Convention d'application pour l'aménagement de la gare
 Approbation - Autorisation

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du plan quinquennal 2003-2007 de modernisation des gares et de l'amélioration de la ligne du Médoc (Bordeaux-Lesparre-LeVerdon), le Conseil régional d'Aquitaine a confié une étude à l'A'urba sur l'évolution de la gare de Blanquefort.

Cette gare est desservie par environ 7 Trains Express Régionaux quotidiens de la ligne du Médoc. Sa fréquentation est de 500 voyageurs par jour en 2006. Toutefois, elle souffre d'un manque de lisibilité et d'une desserte insuffisante et non régulière.

L'objectif du Conseil régional est donc de proposer :

- une offre supplémentaire et cadencée. Ainsi, l'offre va passer de 14 arrêts TER en 2006 à 32 arrêts TER en 2008 avec une navette entre Macau et Ravezies (fréquences de 20 à 30 mn en heures de pointes) permettant ainsi une correspondance avec la ligne B du tramway à Ravezies à partir de mi 2008.
- Une modernisation de la gare (quais, bâtiment voyageur, accès tous modes et stationnements).

L'intermodalité est un des enjeux principaux à relever sur l'aménagement de ce site. Pour y répondre, l'étude s'est attachée à proposer un projet de pôle multimodal intégrant les fonctions :

- de rabattement des automobilistes (amélioration des accès),
- d'accessibilité pour les piétons,
- de correspondance avec le réseau tbc (réorganisation des lignes 37 et 56),
- de création de parkings pour les usagers, les deux roues, les taxis et les déposes minute.

Préalablement, notre Etablissement avait défini par délibération 2007/0216 du Conseil de Communauté du 30 mars 2007, les modalités d'interventions (financières et maîtrise d'ouvrage) sur les pôles d'échanges multimodaux.

Les propositions d'aménagement ont été validées par un comité de pilotage associant la Communauté urbaine de Bordeaux et les futurs maîtres d'ouvrages.

Ainsi, la convention jointe en annexe a pour objet de préciser les obligations respectives de RFF, de la SNCF, du Conseil Régional d'Aquitaine, de la ville de Blanquefort, de l'Etat et de la Communauté urbaine de Bordeaux relatives à l'exécution et au financement des prestations qui se décomposent de la manière suivante :

. *Sous la maîtrise d'ouvrage de la SNCF :*

- la réfection du bâtiment voyageur,
- la création d'un abri vélo sécurisé de 40 places,
- la pose du mobilier urbain et de la signalétique sur les quais.

. *Sous la maîtrise d'ouvrage de RFF :*

- l'implantation d'un abri voyageur,
- la pose de clôtures,
- le renouvellement des passages piétons pour traverser les voies.

. *Sous la maîtrise d'ouvrage de la ville :*

- l'éclairage urbain,
- les espaces verts,
- les toilettes publiques.

. *Sous la maîtrise d'ouvrage CUB :*

- l'aménagement de 60 places de stationnement provisoire pendant la phase de travaux,
- l'aménagement d'un parc de stationnement à accès contrôlé et réservé aux usagers des transports, de 75 places environ,
- la création d'un parvis,
- l'aménagement de la rue de la gare (section nord entre l'avenue Jean Duvert et la gare),
- la création de quais pour les bus du réseau tbc,
- l'aménagement de stationnements taxis et de dépose minute.

Les travaux du pôle sont éligibles aux subventions Etat (4% du coût) et FEDER (en théorie 30% du coût au titre de l'intermodalité). Ceux ci sont estimés à 1 754 000 € HT (valeur avril 2007). Ce montant pourra être réévalué à l'issue des études d'avant-projet.

Maîtrise d'ouvrage	Budget	CRA	Etat	RFF	SNCF	CUB	Commune	FEDER
SNCF	665 000	279 250	20 000		166 250			199 500
RFF	39 000	25 350	3 900	5 850			3 900	
CUB	850 000	280 500	34 000			280 500		255 000
Commune	200 000	66 000	8 000				66 000	60 000
	1 754 000	651 100	65 900	5 850	166 250	280 500	69 900	514 500

Cette répartition qui s'inscrit dans le cadre de la délibération communautaire du 30 mars dernier, implique la prise en charge par la Communauté sous sa maîtrise d'ouvrage pour 850 000 € de travaux sur les espaces publics (parvis, parkings...). Ces travaux bénéficieront toutefois de subventions à hauteur de 67% de la part des différents partenaires.

Chaque maître d'ouvrage constituera un dossier à présenter au comité régional de programmation de fonds FEDER.

Notre Etablissement étudiera la possibilité de faire usage de clauses sociales conformément à l'article 14 du code des marchés publics pour les travaux de cette opération.

Un comité de suivi sera créé entre les signataires de la convention (Président du Conseil Régional, Préfet de Région, Président de la Communauté urbaine de Bordeaux, maire de Blanquefort, directeur régional de la SNCF et directeur régional de RFF). Il contrôlera et validera les différentes étapes de mise en œuvre du programme.

Les études d'avant projet seront réalisées dans un premier temps et seront financées sur le budget principal – chapitre 20 – article 2031 – fonction 8220 - CRB D320 – programme TABO4.

Les acquisitions foncières éventuellement nécessaires seront imputées au budget principal – CRB D320 – chapitre 21 – article 2111 – fonction 8220 – programme TABO4.

Enfin, pour ce qui concerne les travaux, selon leur domanialité au moment de leur réalisation (prévue à partir de 2008), ils seront financés sur le budget principal – CRB D320 aux imputations suivantes :

- chapitre 23 - article 2315 - fonction 8220 - programme TABO4
- chapitre 45 - article 4581 - fonction 8220 - programme TABO4

Dans ces conditions et si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **approuver les modalités d'exécution et de financement des travaux liés à la construction du pôle multimodal de Blanquefort,**
- **autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'application ci jointe ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**
- **autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Union Européenne pour une participation financière dans le périmètre de la maîtrise d'ouvrage communautaire.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. PIERRE BRANA

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 31 OCTOBRE 2007</p> <p>PUBLIÉ LE : 31 OCTOBRE 2007</p>
